

N° 2023-080

## DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COVA AU SEIN DE LA SCIC ANTROPIA

L'an deux mil vingt-trois le 14 juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, GIROD-GEDDA Isabelle, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

### Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI), CHAMOUSSIN Bernadette (qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (qui donne pouvoir à M. VILLIBORD), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL), CHENU Azélie, ASTIER Fabienne

MM. HANRARD Bernard (qui donne pouvoir à M. SILVESTRE), GOSTOLI Michel (qui donne pouvoir à M. BOCH), DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

pouvoir : 6

Le Président rappelle que la COVA a financé, conjointement avec les autres collectivités de Tarentaise, une étude de faisabilité portant sur la création d'une recyclerie.

Cela a abouti à la création du tiers-lieu recyclerie ANTROPIA – Une montagne de ressources qui ouvre un point de vente au 620 avenue de Tarentaise à Aime-la-Plagne.

Le Président rappelle également qu'il a été décidé lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2023 l'acquisition de 50 parts sociales de la SCIC Antropia pour un montant de 5 000 €.

L'acquisition de parts sociales permet à la COVA de disposer du statut d'associé et, à ce titre, de bénéficier d'un représentant au sein du collège de vote de la SCIC. Le nombre de représentant et le poids d'un associé n'est pas proportionnel à la quantité de capital qu'il détient.

1 associé = 1 voix

Selon les statuts de la SCIC, le représentant de la COVA siègera dans le collège « coopératif » qui compte pour 15 % des droits de vote lors des assemblées générales.

Aussi, il convient de définir qui sera le représentant de la COVA au sein de la SCIC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22

DÉSIGNE comme représentants titulaire et suppléant au sein de a SCIC ANTROPIA : MM SPIGARELLI Lucien et HANRARD Bernard

FAIT ET DELIBERE LE 14 JUIN 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX